



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12
DÉCEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 12 décembre 2022 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents :
Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.
Assiste également à la séance madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption Règlement 319-2022
- 04-0- Adoption Règlement 320-2022
- 05-0- Adoption Règlement 321-2022
- 06-0- Imposition de la taxe foncière pour l'année 2023
- 07-0- Imposition des taxes de compensation
- 08-0- Imposition des taxes de services
- 09-0- Taux d'intérêt pour l'année 2023
- 10-0- Période de questions
- 11-0- Levée de la séance

AVIS DE CONVOCATION

Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est convoquée, par moi, Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de ladite municipalité. Cette séance se tiendra le lundi 12 décembre 2022 au Chalet des loisirs.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption Règlement 319-2022
- 04-0- Adoption Règlement 320-2022
- 05-0- Adoption Règlement 321-2022
- 06-0- Imposition de la taxe foncière pour l'année 2023
- 07-0- Imposition des taxes de compensation
- 08-0- Imposition des taxes de services
- 09-0- Taux d'intérêt pour l'année 2023
- 10-0- Période de questions
- 11-0- Levée de la séance

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 7^e jour de décembre 2022

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,

Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale

1.0 MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

R-2022-12-230

N° de résolution
ou annulation

3.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 236-2008 RELATIF À L'AUGMENTATION DE LA TAXE POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement portant le numéro 319-2022 concernant l'augmentation de la taxe pour l'enlèvement, le transport et l'enfouissement des déchets domestiques tel que produit en annexe.

R-2022-12-231

4.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 320-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 266-2014 RELATIF À LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement portant le numéro 320-2022 concernant la collecte sélective des matières recyclables tel que produit en annexe.

R-2022-12-232

5.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2022 RELATIF À LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement portant le numéro 321-2022 concernant la collecte des matières organiques tel que produit en annexe.

R-2022-12-233

6.0 IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que soit imposée une taxe foncière pour l'année 2023 d'un dollar deux cents (1,02 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation sur tous les immeubles imposables de la municipalité.

R-2022-12-234

7.0 IMPOSITION DES TAXES DE COMPENSATION

Considérant que le Règlement numéro 67-80 autorise le conseil à imposer une taxe de compensation sur les immeubles exempts de la taxe foncière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'imposer une compensation sur les immeubles suivants aux taux fixés comme suit pour l'année 2023 :

Sur un immeuble appartenant au gouvernement du Canada, une compensation au taux d'un dollar deux cents (1,02 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation.

Sur des immeubles du gouvernement du Québec, ZEC et autres immeubles, une compensation au taux de d'un dollar deux cents (1,02 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation.

R-2022-12-235

8.0 IMPOSITION DES TAXES DE SERVICES

Considérant que le Règlement numéro 289-2017 autorise le conseil à imposer des taxes pour les services de l'aqueduc et du réseau d'égout ainsi que des taxes additionnelles pour lesdits services au taux fixé par ledit règlement aux propriétaires assujettis audit règlement;

Considérant que le Règlement numéro 148-93 autorise le conseil à imposer une taxe pour l'assainissement des eaux au tarif de cent dollars (100 \$) par année aux bénéficiaires du réseau d'égout;

Considérant que le Règlement numéro 219-2022 autorise le conseil à imposer une taxe pour le service de l'enlèvement des déchets domestiques;

Considérant que le Règlement numéro 220-2022 autorise le conseil à imposer une taxe pour la collecte sélective;

Considérant que le Règlement numéro 221-2022 autorise le conseil à imposer une taxe pour la collecte des matières organiques;

Considérant que le Règlement numéro 232-2008 autorise le conseil à imposer une taxe pour la vidange des installations septiques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'imposer les taxes de services aux taux fixés par lesdits règlements aux propriétaires qui les reçoivent et, ceci, pour l'année financière 2023.



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

09.0 TAUX D'INTÉRÊTS POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'imposer un taux d'intérêt de huit pour cent (8 %) pour l'année 2023 et une pénalité au taux de quatre pour cent (4 %) sur les comptes de taxes 2023 en souffrance.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 12 décembre 2022 au Chalet des loisirs.

QUORUM

- Sont présents :
- Monsieur Pierre Deslauriers, maire
 - Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
 - Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
 - Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
 - Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
 - Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
 - Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.
Assiste également à la séance madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption des prévisions budgétaires 2023
- 04-0 Période de questions pour les contribuables
- 05-0 Levée de la séance

AVIS DE CONVOCATION

Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est convoquée, par moi, Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de ladite municipalité. Cette séance se tiendra le lundi 12 décembre 2022 à 19 h 30 au Chalet des loisirs.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption des prévisions budgétaires 2023
- 04-0- Période de questions pour les contribuables
- 05-0 Levée de la séance

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 7^e jour de décembre 2022.

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,

Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale

1.0 MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

A 19 h 30, après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.



N° de résolution
ou annotation

R-2022-12-240

Séance
extraordinaire du 12
décembre 2022

Ordre du jour

Avis de convocation

Formules d'Affaires CCL (418) 665-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.0 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Après lecture, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les prévisions budgétaires 2023 prévoyant des revenus au montant de 2 618 369 \$ et des dépenses au montant de 2 618 369 \$ dans leur forme et teneur. Le rapport explicatif des prévisions budgétaires 2023 sera envoyé avec le compte de taxes municipales.

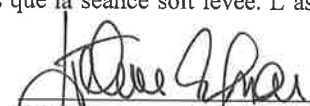
4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CONTRIBUABLES

Aucune question n'est posée

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. L'assemblée est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire


Hélène Gagnon, secrétaire, et directrice générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 12 décembre 2022 au Chalet des loisirs.

ORDRE DU JOUR

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption du Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
- 04-0 Période de questions pour les contribuables
- 05-0 Levée de la séance

AVIS DE CONVOCATION

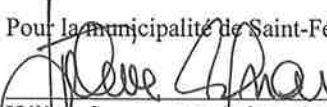
Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est convoquée, par moi, Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de ladite municipalité. Cette séance se tiendra le lundi 12 décembre 2022 à 19 h 45 au Chalet des loisirs.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption du Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
- 04-0 Période de questions pour les contribuables
- 05-0 Levée de la séance

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 7^e jour de décembre 2022.

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,


Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale

1.0 MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 45, après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

3.0 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Après lecture, il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 dans sa forme et teneur.

Le Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 sera envoyé avec le compte de taxes municipales.

R-2022-12-241

R-2021-12-242



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

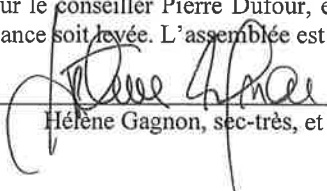
4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CONTRIBUABLES

Aucune question n'est posée.

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. L'assemblée est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire


Hélène Gagnon, sec-très, et directrice générale